

la Charte de Paris en novembre 1990 -- et nous devons imprimer un nouvel élan aux activités de mise en oeuvre.

° Troisièmement, nous devons tenir compte de l'élargissement et de la diversification de nos rangs, qui nous obligent à reconnaître la présence d'une nouvelle dynamique au sein de la CSCE, et à réaffirmer notre foi dans les principes qui constituent les fondements mêmes de cette organisation.

La CSCE et la gestion des conflits

Les gains réalisés ces trois ou quatre dernières années revêtent une importance historique. Mais il ne faut pas pousser l'analyse bien loin pour reconnaître que de nombreux pays de la CSCE vivent actuellement une difficile période de transition. Il y a peu d'endroits à l'abri des tensions et de l'agitation, qui se manifestent sous différentes formes, depuis la dislocation économique jusque, dans leurs formes extrêmes, aux conflits sanglants. La Yougoslavie et le Nagorny-Karabakh en sont des exemples évidents. Nous savons qu'il y en a d'autres.

D'autres sources de conflit sont plus insidieuses -- la montée du racisme, des préjugés et de la xénophobie. Aucun État de la CSCE n'est immunisé contre cela -- et certainement pas le Canada. Il n'y a pas non plus de solution facile. Mais la CSCE offre un cadre politique complet, avec des engagements précis et une infrastructure institutionnelle, pour nous aider à régler ces problèmes.

Nous franchissons le seuil d'une époque où la démocratie, les libertés individuelles et le pluralisme sont les prémisses de nos sociétés. La transition n'est pas facile. Il faut faire siennes des pratiques nouvelles. Les anciens mécanismes de commandement n'existent plus. La tâche première de notre organisation est de fournir un encadrement propice à la tolérance, au compromis, au règlement pacifique des différends et au développement lui-même.

Notre rencontre ici doit donner à la CSCE les moyens de contrer les menaces qui pèsent ainsi sur notre sécurité.

La CSCE doit jouer, en ce qui a trait à la gestion des conflits, un rôle qui soit à la mesure de ses capacités. Que cela signifie-t-il ?

Consolidation des institutions de la CSCE

Nous devons d'abord peaufiner nos institutions, car elles ont un potentiel qui n'a pas encore été pleinement exploité. Il n'est pas nécessaire de créer de nouvelles institutions. Il nous faut par contre rendre plus efficaces celles qui existent déjà -- en ce qui concerne tant leurs interrelations au sein du processus de